

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	30	30 + 8 pouvoirs

Date de convocation 2 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Nubécourt, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **AUBRY Martine, BAZART Christian, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, CHARTON Patrice, DECHEPPE Mathilde, FABRE Alain, FABRE Hervé, GAND Hervé, GARAT Cédric, GEORGE Marie-Cécile, GROSS Patrick, KLEIN Françoise, KLEIN Marie-Françoise, LOCARDEL Maurice, MENUISIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PATRIS Karine, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, VERDUN Marie-Pierre, WEISSE Brigitte.**

Absents : **BARDOT Fabrice, BERTHAUX Evelyne, BRENEUR Robert, CHARRIOT Sophie, CHASSEIGNE Didier, CHAUDRON Alain, DEJEAN Sabrina, FOURES Sylvain, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, JACQUET Clarisse, JEANSON LAMBERT Chantal, LANG Christophe, L'HUILLIER Gérard, MOLITOR Pierre-Louis, PHILIPPOT Céline, PHILIPPOT Nathalie, PINET Julien, SANGNIER Yannick, THILL Angélique, WITZ Francis, ERNST Frédéric, JOSSELIN Sylvine, LECLERC Raymond, WEISS Christian.**

Représentés : **ADRIAN Jean-Louis à RENAUDIN Bernard, FEVEZ Clément à GROSS Patrick, ILIC Jean-Marc à RAMAND Thierry, KAAG Joseph à POLMARD Christine, KLEIN Dania à MENUISIER Pascal, LINARD Lidwine à AUBRY Martine, LOMBART Vincent à GEORGE Marie-Cécile, MACINOT Séverine à DECHEPPE Mathilde.**

Monsieur BRISSE Philippe a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Attribution du marché « Programme d'entretien de voirie 2025 »
N° de délibération : DE_2025_033

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 relative aux procédures de passation des marchés publics des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 4.8 « Aménagement et entretien de la voirie » ;

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence relatif au programme d'entretien de la voirie 2025 a été transmis via le profil acheteur « emarchespublics.com » le 29 janvier 2025 ;

Considérant que ce marché de travaux est passé selon une procédure adaptée ;

Considérant que les critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation étaient les suivants :

- Critère 1 : Prix. Pondération 60% ;
- Critère 2 : Valeur technique. Pondération 40% ;

Le marché était décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : Enduits
- Lot 2 : Préparation de voiries

Considérant les offres remises en date du 25 février 2025,

Une seule offre a été déposée pour le lot 2, supérieure à l'estimatif. Celui-ci a donc été déclaré infructueux et a fait l'objet d'une mise en concurrence directe.

Suite à l'analyse des offres effectuée conformément aux critères énoncés ci-dessus, il est proposé :

- D'attribuer le lot 1 - Enduits à l'entreprise MARCHAND pour un montant de 141 968,50 € HT,
- D'attribuer le lot 2 - Préparation de voiries à l'entreprise MARCHAND pour un montant de 47 961,65 € HT,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché de travaux voirie 2025 :
 - Lot 1 Enduits avec l'entreprise MARCHAND ainsi que tous les actes y afférents.
 - Lot 2 Préparation de voiries avec l'entreprise MARCHAND ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente



Martine AUBRY

Martine AUBRY
2025.04.11 12:24:10 +0200
Ref:8552120-12842849-1-D
Signature numérique
la Présidente